

vivere

*sauvegarde de personnes risquant
la mort par une discrimination
inacceptable*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INVITATION

L'association suisse **VIVERE**
et le
**Département de science politique
et relations internationales
de l'UNIVERSITE de GENEVE**

ont l'honneur de vous inviter à participer à une

SOIREE - DEBAT :

**« QUELLE JUSTICE POUR LES VICTIMES
DE CRIMES DE MASSE ? »**

**Jeudi 26 janvier 2012
à 19 h 30**

Salle M R290 de UNI-MAIL - GENÈVE
(voir accès au verso)

L'association **VIVERE** soutient l'organisation des « Chambres Foraines » (tribunaux itinérants) en République Démocratique du CONGO. A partir de témoignages sur cette action, plusieurs questions seront débattues sur les possibilités et difficultés de l'exercice de la justice pour les victimes de crimes de masse, avec des intervenants spécialisés et en dialogue avec le public.

Entrée gratuite.

Le débat se déroulera intégralement en Français.

Mike HOFFMAN
Fondateur de VIVERE

Pierre ALLAN
Université de Genève

Fivere 7, ave d'Yverdon C.H.1004 Lausanne contact@vivere.ch www.vivere.ch CCP 17-709 738-6
Prix des droits de l'homme de la République Française, mention spéciale, 2007
association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse, politiquement et confessionnellement indépendante
membre de la FEDEVACU
reconnue d'utilité publique

vivere

*sauvegarde de personnes risquant
la mort par une discrimination
inacceptable*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Vivere est une association fondée en 1999 dont le siège est à Lausanne. Son objectif est «d'agir pour rétablir le droit élémentaire de vivre. Pour ce faire, Vivere soutient des initiatives individuelles ou collectives venant en aide aux oubliés des médias et des grandes opérations humanitaires». L'association, à but non lucratif, est animée par des bénévoles et se définit indépendante aux plans politique et confessionnel.

Le rapport d'activités de l'association est disponible sur le site :
www.vivere.ch

En République démocratique du Congo, avec son partenaire national, l'UCPDHO, l'objectif est d'intensifier la lutte contre l'impunité en permettant à l'Auditorat militaire (Justice militaire) d'instruire les plaintes, et de juger lors d'une « Chambre Foraine » (tribunal itinérant) les militaires suspectés de crimes commis contre des citoyens, et notamment contre les femmes (meurtre, viol, torture, sévices physiques, autres actes inhumains et dégradants).

Une « Chambre Foraine » permet le transport des juges, procureurs, prévenus, témoins et avocats (une vingtaine de personnes) dans des régions enclavées où la justice n'est habituellement pas rendue faute de moyens. Une somme approximative équivalente à CHF 3'500.- permet de faire fonctionner une Chambre Foraine.

De manière concrète et au plus proche de la population directement concernée, la justice est ainsi en marche pour reconnaître les souffrances des victimes, rétablir leurs droits en poursuivant et condamnant les auteurs, contribuant ainsi à la prévention de tels crimes dans la population.

En République démocratique du Congo, comme dans de nombreux autres pays africains, asiatiques et européens par le passé, même récent, la Justice est confrontée à des questions fondamentales :

**Quel est l'impact et la validité d'une justice itinérante ?
Comment s'articulent les justices nationale et internationale ?
Quelles réparations pour les victimes de crimes de masse ?**

vivere

*sauvegarde de personnes risquant
la mort par une discrimination
inacceptable*



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

PROGRAMME DE LA SOIREE-DEBAT

19 h 30 : Accueil et présentation du programme.

19 h 45 : Projection d'un film (22 min. - en français) sur le déroulement des *Chambres foraines* au Sud-Kivu (Rep. Démocratique du Congo), avec témoignages ;

20 h 10 : Commentaires des intervenants invités
(à partir des questions mentionnées à la page précédente) :

Juge Fatoumata DEMBELE DIARRA (Mali), 1ère Vice-présidente de la COUR PENALE INTERNATIONALE (La Haye) ;

Juge Renate WINTER (Autriche), ex-membre de la Cour Suprême du Kosovo, ex-présidente de la Cour Spéciale de la Sierra Leone, membre de la Chambre d'Appel de la Cour Spéciale de la Sierra Leone ;

Maître William BOURDON (France), avocat du Barreau de Paris, exerçant en droit pénal et en matière de Droits de l'homme, spécialisé dans la défense des victimes des crimes contre l'humanité et de la mondialisation ; président de l'association SHERPA.

Maitre Samy MUKOMBOZI (R.D. Congo), avocat congolais du Barreau d'Uvira, Sud Kivu, défenseur des victimes et organisateur des Chambres foraines ;

Maître Elie ELKAIM (Suisse), avocat au Barreau de Lausanne, Président de la Commission « Droits de l'homme » de l'Ordre Vaudois des Avocats.

20 h 50 : Débat avec le public

Clôture de la soirée à 21 h 45

(fermeture de l'Université à 22 h 00)



**POUR TOUT CONTACT RELATIF A LA SOIREE-DEBAT,
DE PREFERENCE ENVOYER EMAIL à
contact@vivere.ch**

**OU PAR TELEPHONE
(ENVOYER S.M.S) AU**

00 41 (0)78 859 22 09

LIEU DE LA SOIREE-DEBAT

Adresse:

**UNI-MAIL
Bd du Pont-d'Arve 40 - 1205 Genève
Tél: +41 22 379 94 88**

Accès depuis l'aéroport :

**Bus 10 - direction Onex-Cité, arrêt Gare Cornavin (place des 22
Cantons), puis tram 15 - direction Palettes, arrêt Uni Mail**

Accès depuis la gare Cornavin :

Tram 15 - direction Palettes, arrêt Uni Mail

Où parquer sa voiture?

**- Parking Uni Mail, Bd Carl-Vogt,
- Parking Plainpalais, entrée av. du Mail à gauche**

Website :

<http://www.unige.ch/presse/static/plan/mail.html>

15 Déc. 2011